



Le mot de l'IA

Avec ce bulletin s'ouvre la campagne des mutations des enseignants. Après l'élaboration de la carte scolaire, qui consiste à prévoir l'implantation des postes au plus près des élèves, le « mouvement » permet d'apporter la compétence pédagogique là où elle est requise. Ce « mouvement » est l'occasion également d'apporter dans le parcours professionnel de chacun, les changements désirés en fonction aussi de sa vie privée.

Ces deux exigences sont légitimes et compatibles.

Je souhaite que les opérations qui s'ouvrent nous permettent donc de répondre aux besoins de nos élèves et de satisfaire les vœux des enseignants.

Jean-Louis Brison

SOMMAIRE

Le mot de l'IA

Personnels

- mouvement intra-départemental
- Mutations par exeat-ineat directs (page 2)
- admission à la retraite
- Liste d'aptitude conduisant aux fonctions de directeur adjoint de SEGPA (page 4)

Agenda

- Prix de l'ambassade d'Allemagne

Fonctionnement de l'école

- Langues vivantes : préparation de la rentrée 2007 (page 3)

Ressources

- Hector, apprends-moi à porter secours
- documents EEDD.

Action éducative (page 4)

- Enquête sur l'EEDD.
- Projets d'éducation artistique et culturelle – 1^{er} degré.
- Exposition sur l'illusion d'optique.
- Prix de *La main à la Pâte*.

Personnels

Mouvement intra-départemental

Le bulletin départemental spécial mouvement est en ligne sur le site de l'inspection académique depuis le 15 mars dernier. De même que la liste des postes vacants ou susceptibles de devenir vacants ainsi qu'un additif du 22 mars 07.

Adresse de la page :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?IdPage=4477>

Rappel des dates-clés :

- 16 mars au 1^{er} avril inclus : saisies des vœux par internet sur i-prof.
- jeudi 10 mai 2007 : CAPD première phase de mouvement.
- jeudi 21 juin 2007 : CAPD deuxième phase du mouvement : affectation des titulaires et des professeurs des écoles sortant de l'IUFM.

N'attendez pas le dernier jour pour effectuer la saisie des vœux !

[Accéder à i-prof](#)

[Écrire un courriel à la DRH](#)

**L'actualité de la DRH
sur le site internet :**

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?IdRub=3304>

- Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat-ineat directs.
- Circulaire spéciale mouvement n°2.
- Admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2008.
- Circulaire mouvement n°1.
- Directeur adjoint de SEGPA.
- Conseiller en formation continue.
- Travail à temps partiel.
- Recrutement des professeurs des écoles par liste d'aptitude.
- Certification complémentaire
- Intégration dans le corps des personnels de direction.
- Inscription sur la liste d'aptitude EREA.
- Congé de formation professionnelle.
- Liste d'aptitude pour l'accès aux emplois de directeur d'établissement spécialisé.
- Rapprochement de conjoint.

Personnels

Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat-ineat directs

Rentrée 2007

Cf. note de service n° 2006-174 du 08/11/2006.

Le mouvement complémentaire concerne prioritairement les personnels ayant préalablement participé au mouvement informatisé et qui n'ont pas eu satisfaction, et ceux dont la mutation de leur conjoint a été connue après le 23/02/2007.

Les enseignants souhaitant demander une mutation pour un autre département adresseront

à l'inspection académique – division du personnel 1^{er} degré :

- un premier courrier rédigé sous couvert de monsieur l'inspecteur d'académie de la Haute-Saône, à l'attention de monsieur l'inspecteur d'académie du département sollicité qui devra comporter une demande d'ineat dans ce département.
- un deuxième courrier destiné aux services de l'inspection académique de la Haute-Saône qui devra comporter une demande d'exeat.
- les coordonnées postales, électroniques ou téléphoniques permettant de joindre rapidement le candidat.

Date limite de réception des demandes à l'inspection académique de la Haute-Saône : **lundi 30 avril 2007**

Lire l'article dans son entier :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/data/docs/2007-03-23INEATEXEPERMUTmars.pdf>

Demandes d'admissions à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2008

Les professeurs des écoles et les instituteurs désireux de solliciter leur admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2008 voudront bien adresser, par la voie hiérarchique, pour le **13 avril 2007** la demande officielle correspondante établie sur papier libre.

Les admissions à la retraite sont prononcées à la rentrée scolaire.

Rappel



Centre d'information et de documentation de l'ambassade d'Allemagne (CIDAL) :

<http://www.amb-allemande.fr/ambassade/cidal/index.html>

Agenda

Prix de l'Ambassade d'Allemagne

A l'occasion de la journée franco-allemande le 22 janvier 2007, l'Ambassadeur d'Allemagne en France a annoncé la création d'un prix destiné aux professeurs d'allemand et aux professeurs des écoles du primaire qui enseignent cette langue. Décernée à partir de 2008, cette nouvelle distinction récompensera un projet particulièrement innovant. Dossier à monter pour le **30 juin 2007**.

Pour en savoir plus :

http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/data/docs/Prix_ambassade_Allemagne.pdf

Composition du dossier LVE à télécharger :

- *Instructions générales pour la préparation de la rentrée 2007.*
- *Tableau des enseignements de LVE par circonscriptions.*
- *Campagne de promotion de l'allemand.*
- *Enquête pour les CE1.*
- *Courrier de M. l'inspecteur d'académie aux parents d'élèves.*
- *Personnes ressources en allemand.*
- *Dispositif écoles.*
- *Tableau comparatif de différents outils pédagogiques.*

Fonctionnement de l'école

Enseignement des langues vivantes

Préparation de la rentrée 2007

L'obligation d'enseignement implique que chaque école réunisse **le conseil des maîtres** afin d'envisager cette mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- L'obligation d'enseignement des langues vivantes au cycle 3, le choix devant s'effectuer à l'entrée au CE2
- La continuité de l'enseignement des langues pour les élèves en ayant bénéficié l'an passé.
- La mobilisation des compétences au sein de l'équipe pédagogique. Il conviendra en particulier que toute personne habilitée assure cet enseignement au sein de l'école, pour sa classe **et** sous forme d'échange de service en cas de nécessité.

L'enseignement d'une langue dès le CE1 se mettra progressivement en place. Cela ne pourra se faire qu'à l'interne, au sein de chaque école, sans amputer les moyens attribués au cycle III. Les écoles offrant le choix des langues devront alors veiller à respecter ce principe. La circulaire de rentrée parue au BOEN n°3 du 18 janvier 2007 annonce la publication des principes directeurs de cet enseignement au cours de ce printemps.

Dossier LVE en ligne :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/aperçu.php3?IdRub=3726>

Les accidents domestiques en quelques chiffres

- *3 fois plus meurtriers que les accidents de la route.*
- *1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes enfants avec un décès sur cinq chez les enfants de moins de cinq ans (350 décès par an).*
- *Répartition :*
24 % dans la cuisine
12 % dans la cour
12 % dans le jardin
9 % dans le séjour
7 % dans la chambre
4 % dans la salle de bain.

Ressources

« Hector, apprends-moi à porter secours »

Chaque année on compte en France cinq millions d'accidents de la vie courante dont 50 % dans la maison ou ses abords immédiats qui entraînent près de 20000 décès. On estime à 10000 le nombre de vies qui pourraient être sauvées si 20 % de la population connaissait les gestes d'urgence. Or seulement 7 % des français y sont initiés, alors que 93 % jugent qu'il est important de les maîtriser.

« Hector, apprends-moi à porter secours » est un nouveau cédérom conçu par la MAE et les éditions TIKKA. Cet outil multimédia à la fois ludique et éducatif est destiné aux enfants de 4 à 11 ans. Hector un jeune médecin urgentiste, leur apprend les gestes de premier secours et présente les dangers de la maison et du jardin. Les enseignants peuvent ainsi s'appuyer sur le cédérom pour organiser des séances de travail qui se déclinent en 3 niveaux sur les thèmes suivants :

- les procédures d'urgence,
- les gestes qui sauvent,
- la connaissance du corps humain,
- la prévention domestique.

Ce document est reconnu d'utilité pédagogique par le ministère de l'éducation nationale.

Il est **mis librement à la disposition des enseignants** sur le site

www.infos-enseignants.org

ou à la MAE (31 Rue Jean Jaurès - 70000 VESOUL).

Ressources

Formation EEDD

Les documents proposés par le chargé de mission dans les animations pédagogiques ou les stages sont téléchargeables à l'adresse :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?IdPage=4413> (en bas de page).

Action éducative

Enquête sur l'éducation à l'environnement pour le développement durable (EEDD)

158 écoles ont répondu à l'enquête EEDD réalisée en janvier-février dernier. Cet état des pratiques en matière d'éducation à l'environnement permettra d'évaluer dans quelques années les progrès réalisés dans ce domaine à travers les projets d'école à venir.

Les résultats de cette enquête sont en ligne sur le site de l'inspection académique, à la page :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?IdPage=4689>

Projet d'éducation artistique et culturelle 1^{er} degré

Les enseignants qui souhaitent déposer un projet d'éducation artistique et culturelle pour l'année scolaire 2007 – 2008, pourront demander un formulaire à partir du **30 mars 2007** à la division des élèves et de la pédagogie (DEPE) : colette.costes@ac-besancon.fr
tél. : 03.84.78.63.44

Ces dossiers seront renvoyés, dûment remplis et signés à ce même service au plus tard le **samedi 26 mai 2007**.

Pour l'élaboration du projet, il est indispensable de contacter le conseiller pédagogique de circonscription concerné par le domaine artistique.

Exposition sur l'illusion d'optique

L'association *Artothem* en partenariat avec le *Pavillon des sciences de Montbéliard* propose courant avril-mai une exposition sur l'illusion d'optique, à Autrey-Lès-Gray, salle expo Centre argile.

Pour en savoir plus : ☎ : 03 84 32 39 10

Prix de la main à la pâte

Depuis 1997, les prix de *La main à la pâte* sont attribués chaque année sous l'égide de l'*Académie des sciences*. Ils distinguent les écoles ou classes de l'enseignement primaire qui ont mis en œuvre des activités scientifiques expérimentales et particulièrement démonstratives de l'esprit et de la démarche d'investigation préconisée par *la main à la pâte* et les programmes dans le cadre du socle commun.

Les dossiers 2007 doivent être montés et transmis à l'*Académie des sciences* pour la mi-juillet.

Pour en savoir plus : <http://www.inrp.fr/lamap>

Personnels

Liste d'aptitude conduisant aux fonctions de directeur adjoint de SEGPA 2007

Références : n°81-482 du 8 mai 1981 et n°83-1049 du 25 novembre 1983 (JO du 9-12-83), circulaire n°81-497 du 1^{er} octobre 1981.

Les personnels intéressés se reporteront aux textes ci-dessus. Les imprimés sont à retirer à la division des ressources humaines 1^{er} degré – P. Roure – tél. : 03 84 78 63 11.

Retour rapide à l'inspection académique (date non encore communiquée).